

Article 22 du Règlement

LA SANTÉ

LA RÉSURGENCE DE L'INHALATION DE COLLE À WINNIPEG

M. Cyril Keeper (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le Président, le problème des inhalations de colle a resurgi à Winnipeg et il est fort possible que ce phénomène ait des dimensions nationales. Essentiellement, on inhale les vapeurs de produits domestiques courants tels que le dissolvant et la colle contact. Les inhalations de colle obscurcissent le cerveau et favorisent le vandalisme de même que les échanges de faveurs sexuelles. Des jeunes sont même morts du fait d'une trop longue exposition.

Le Centre familial indien de Winnipeg a brûlé dernièrement. Les responsables ont voulu savoir ce qui incitait les jeunes à respirer de la colle et ils ont trouvé que c'était à cause de l'insatisfaction des besoins humains, du manque d'installations de loisirs et de la facilité d'accès aux produits.

La ville de Winnipeg avait voté un règlement pour contrôler la vente de ces produits, en obligeant les marchands à les tenir à l'écart et en fixant une limite d'âge aux acheteurs. L'application du règlement avait donné de bons résultats mais les tribunaux l'ont annulé. Comme la responsabilité incombe au gouvernement fédéral, celui-ci doit agir. Nous devons savoir si le gouvernement fédéral se soucie assez des intérêts des collectivités et du bien des enfants ou s'il tient uniquement compte du désir des industriels qui ne veulent pas que ces produits soient réglementés. Or, ces produits peuvent empoisonner. On peut faire quelque chose...

M. le Président: Le député sait que les étalages sont interdits. La parole est au député de Swift Current-Maple Creek.

* * *

L'ÉCONOMIE

L'INCIDENCE DES DÉFICITS GOUVERNEMENTAUX SUR L'EMPLOI

M. Geoff Wilson (Swift Current-Maple Creek): Monsieur le Président, le président du Congrès du Travail du Canada a déclaré récemment que «les gouvernements devraient comprendre que leur souci de créer des emplois pour tous les Canadiens doit passer avant leur obsession des déficits». Quelle déclaration incroyable! Si la solution réside dans les déficits, comment se fait-il que tant de Canadiens demeurent en chômage après tant d'années de financement de la dette? Si, comme l'affirment les libéraux et les néo-démocrates, les déficits créent des emplois, comment se fait-il que un million et demi de Canadiens étaient sans emploi lorsque nous sommes arrivés au pouvoir? La vérité, c'est que les déficits ne créent pas d'emplois, ils en font perdre.

Les déficits privent les Canadiens de ressources financières, sociales et humaines. L'argent utilisé pour payer les intérêts de la dette n'est tout simplement pas disponible pour d'autres fins poursuivies par le gouvernement ni, en fait, pour réduire les impôts.

Le 4 septembre 1984 a marqué un grand tournant. Pour la première fois en une génération, nous avons un gouvernement résolu à faire face au déficit. Nous avons bien sûr pour objectif de créer des emplois, mais au moyen d'une réduction responsable du déficit. Durant les sept premiers mois de la présente année financière, le déficit a réellement diminué. Nous avons créé plus d'emplois en 17 mois que les libéraux n'en ont créé durant leur cinq dernières années au pouvoir. Ces chiffres

encourageants sont la preuve concrète que les politiques énoncées dans le budget de mai sont avantageuses. Cela représente une nette rupture avec la tendance établie par les gouvernements libéraux successifs qui ont affligé les Canadiens d'un endettement de plus en plus lourd et presque détruit notre économie. Maintenez votre cap, Mike Wilson, vous êtes dans la bonne voie!

* * *

LES AFFAIRES INDIENNES

LE NOUVEAU-BRUNSWICK—LA POSITION DE LA PROVINCE SUR LE CONTRÔLE DU FINANCEMENT DE L'ÉDUCATION

M. Jim Manly (Cowichan-Malahat-Les Îles): Monsieur le Président, le gouvernement fédéral est censé avoir reconnu depuis longtemps l'autonomie des Indiens en matière d'éducation. La politique dont il s'est doté à cet effet reconnaît que pour permettre aux étudiants indiens d'avoir vraiment des mêmes possibilités d'avenir que les autres Canadiens, il convient de favoriser la participation des collectivités indiennes aux décisions fondamentales qui sont prises au sujet des écoles et des programmes scolaires. Malheureusement, le gouvernement conservateur du Nouveau-Brunswick vient d'annoncer son intention de mettre fin à l'entente de 1967 relative à l'éducation des Indiens, qui avait été conclue avec le gouvernement fédéral.

Les autorités provinciales ne sont pas d'accord avec l'article qui permet à chacune des bandes de décider directement de l'utilisation des fonds destinés à l'éducation de ses membres. La bande indienne de Kingsclear au Nouveau-Brunswick a demandé au gouvernement fédéral de lui envoyer directement les fonds qui lui sont impartis aux fins de l'éducation afin qu'elle puisse payer les services à ce titre, dont elle estime avoir besoin. Au lieu de collaborer avec cette bande, le gouvernement conservateur de la province a préféré mettre fin à l'entente. Or comme le gouvernement fédéral prétend favoriser l'autodétermination des Indiens il devrait appuyer les chefs des bandes dans cette affaire. Les beaux discours au sujet de l'autodétermination des Indiens ne riment à rien si les Indiens n'ont pas le dernier mot dans des domaines dont ils devraient pouvoir décider, conformément à la politique du ministère.

* * *

● (1420)

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

LES ALLÉGATIONS DE HARCÈLEMENT SEXUEL—LE RÔLE DE CERTAINS DÉPUTÉS LIBÉRAUX

M. Blaine A. Thacker (Lethbridge-Foothills): Monsieur le Président, j'interviens maintenant parce que je crois que les députés de Hamilton-Est (M^{me} Copps) et de York-Sud-Weston (M. Nunziata) devraient prendre la parole, à la Chambre, pour présenter des excuses publiquement aux deux agents féminins parce qu'ils ont enfreint les privilèges de ces deux personnes à cause des actes qu'ils ont posés la semaine dernière. Ils devraient également envoyer une lettre d'explication au commissaire de la GRC pour lui rappeler que les dossiers personnels des deux agents en question devraient démontrer clairement que ces deux députés ont agi de leur propre chef, sans l'autorisation des agents concernés.